

L'agrivoltaïsme

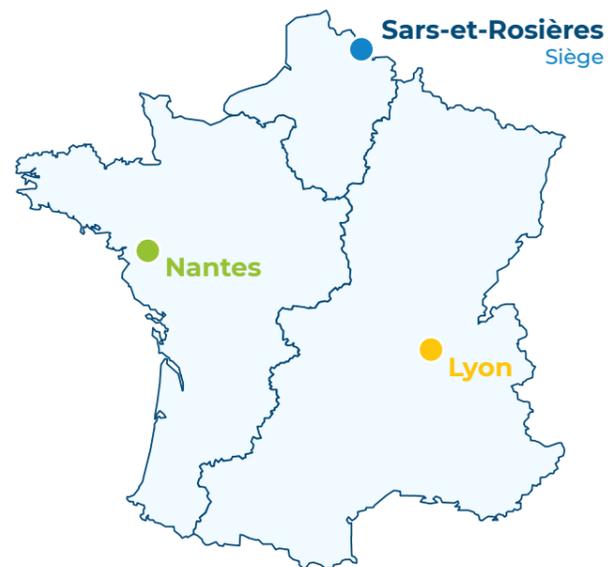
Propriétaires & exploitants



Qui sommes-nous ?

Ancrés dans le monde agricole par l'histoire de notre société, nous sommes convaincus qu'il est possible de maintenir une production agricole de qualité tout en assurant la production d'une énergie renouvelable et décarbonnée.

Notre société œuvre à créer des projets solaires durables, permettant ainsi de répondre à la demande énergétique tout en consolidant les exploitations agricoles, tant sur leur résilience que leur viabilité.



- Siège** 19 rue de l'Épau - 59230 Sars-et-Rosières
- Nantes** 3 rue du Chapeau Rouge - 44000 Nantes
- Lyon** 73 cours Albert Thomas - 69003 Lyon

L'énergie solaire au cœur de votre projet agricole



Notre approche

Un partenaire unique de la conception au démantèlement des installations : ESCOFI.

Une relation transparente impliquant l'ensemble des propriétaires et exploitants dès le démarrage du projet.

Une implication forte des collectivités et acteurs institutionnels dès les premières étapes du projet afin d'adapter le projet aux enjeux élargis du territoire.

Une collaboration étroite avec les exploitants tout au long du développement, afin de concevoir un projet sensé, pérenne et adapté aux objectifs de développement de l'activité agricole.

Des impacts écologiques et paysagers réduits au maximum grâce à l'expertise de notre équipe et l'appui de nos partenaires externes.

Nos valeurs

PROXIMITÉ - ÉCOUTE - RESPONSABILITÉ

ESCOFI est membre de l'association *France Agrivoltaïsme*, du syndicat national *Enerplan* et partenaire du pôle *PNR-AgriPV* piloté par l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe).



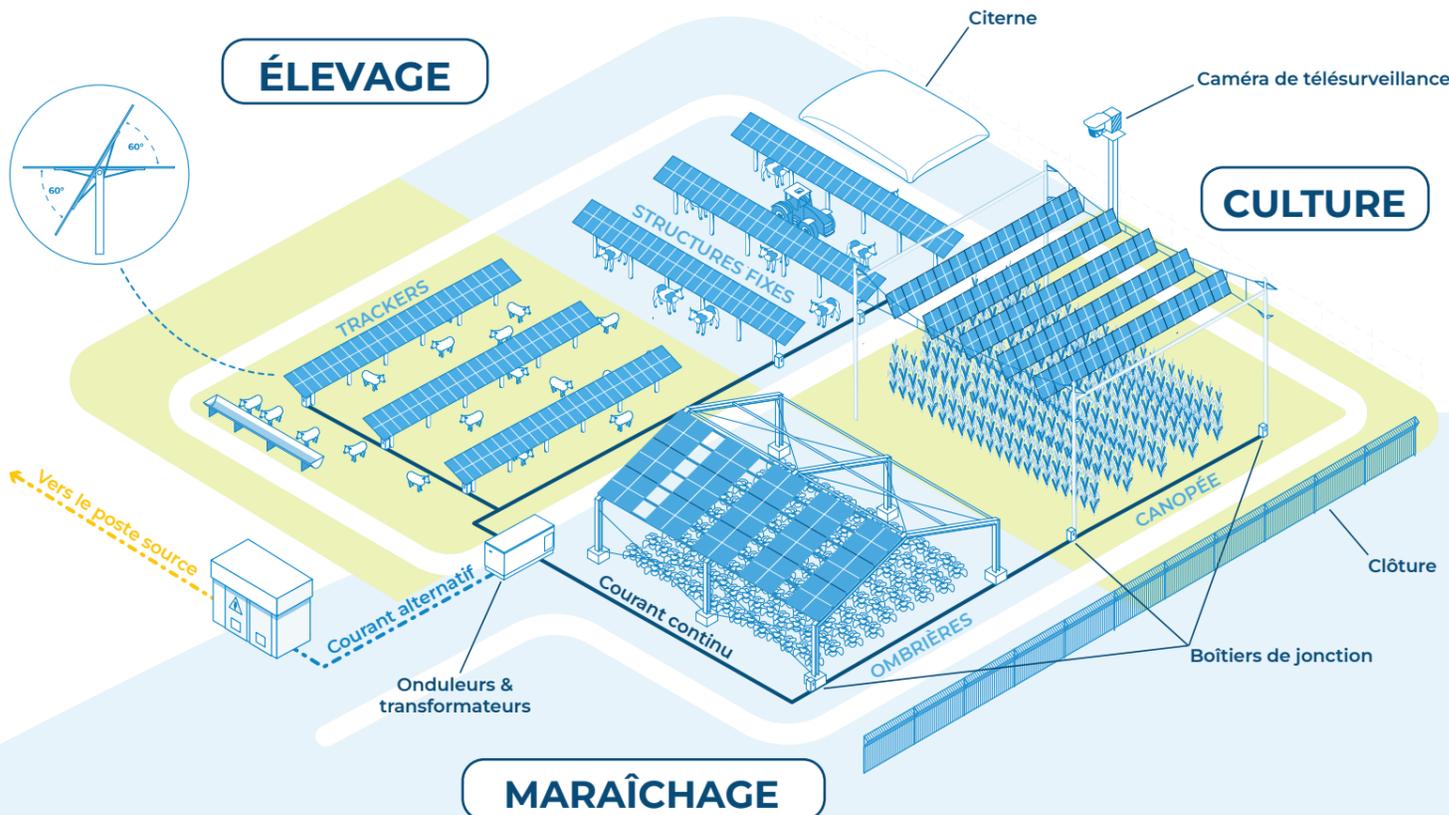
+33 (0)327 219 920

Plus d'informations sur
www.escofi.fr



www.escofi.fr





→ Allier durablement énergie & agriculture sur une même terre

Une installation qui s'adapte aux contraintes de l'activité agricole

- L'écartement et la hauteur des panneaux laissent suffisamment d'espace pour la lumière et la pluie nécessaires au développement de la végétation
- La configuration de la structure s'adapte aux espèces animales et végétales présentes ainsi qu'aux habitudes d'exploitation (mécanisation etc.)
- Les câblages sont protégés puis enterrés

Comment se déroule un projet ?

› Nous assurons le développement du projet dans son intégralité

- Démarches administratives
- Études environnementales et étude agricole
- Conception & financement de l'installation
- Construction & exploitation de la centrale

› Nous échangeons avec vous tout au long du développement afin d'aboutir à un projet agricole et énergétique cohérent et adapté à vos contraintes

› Propriétaires comme exploitants peuvent intégrer le capital de la société de projet

Le terrain idéal ?

- **Plusieurs hectares ouverts et libres de boisements**
 - > la présence d'arbres induit des marges de recul importantes qui diminuent la surface disponible pour l'installation de la centrale photovoltaïque
- **Des terres à vocation agricole, mais pas nécessairement exploités au démarrage du projet**
 - > la ou les parcelles doivent être catégorisées en zonage "A" (Agricole)
- **Une pente faible (< 15 %)**
- **Pas ou peu d'enjeux écologiques**
 - > la présence de zonages écologiques (Natura 2000, ZNIEFF...) augmente le risque d'incompatibilité du terrain avec un projet photovoltaïque
- **Une activité ou un projet agricole en phase avec la durée de vie d'une installation agrivoltaïque**
 - > l'éventuel départ en retraite de l'exploitant doit être anticipé pour la transmission de l'activité et l'évolution de l'activité agricole elle-même doit être compatible avec les caractéristiques techniques de la centrale
- **Un propriétaire et un exploitant motivés !**



Quels bénéfices ?



Accompagner

Démarrage d'exploitation
Changement d'activité
Changement d'exploitant
Départ en retraite



Protéger

Canicule / sécheresse
Gel / grêle
Prédateurs
Intrusion / vol



Assurer

Le bien-être animal
Un revenu complémentaire
La continuité de l'exploitation
Le maintien de la ressource fourragère

Et après ?

• En fin d'exploitation, les installations sont démantelées à nos frais et renouvelées si les propriétaires et exploitants sont d'accord. Dans le cas contraire, le terrain est restitué dans son état d'origine.



• Les panneaux usagés sont collectés et recyclés à près de 95% par l'éco-organisme **SOREN** qui dispose de plusieurs unités de traitement en France.